

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt six
en exercice : 15 le vingt et un mars à dix heures trente
présents : 14 le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
votants : 15 s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire, puis de Mme
MONSARRAT, doyenne de l'assemblée, puis de M. Mickaël HAQUIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Date de Publication : Présents : HAQUIN Mickaël, DESPRES Marie-Jeanne, CLEMENT Philippe,
GABORIEAU Cédric, HENRY, Anne-Christine, LEMETAYER Dominique,
CHENU Elodie, LEMARCHAND Christophe, DROIN Marie-Anne, PERTUISEL
Stéphane, GICQUEL Mathilde, COUGET Jonathan, MONSARRAT Patricia,
SOUBIRAN Vincent.

23 mars 2026 Absents excusés : GUICHARD Fabienne (pouvoir à HENRY Anne-Christine)
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2026/03/02/01 : Installation du Conseil Municipal

Mme Marie-Jeanne DESPRÉS, Maire, après avoir fait l'appel des conseillers municipaux, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2026.
Mme DESPRÉS Marie-Jeanne cède la présidence du Conseil Municipal à la doyenne de l'assemblée, à savoir Mme Patricia MONSARRAT, en vue de procéder à l'élection du Maire.
Mme Anne-Christine HENRY est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.
Mme Elodie CHENU et Mathilde GICQUEL sont nommés assesseurs pour l'élection du Maire et des adjoints.

N° 2026/03/02/02 : Election du Maire

Madame Patricia MONSARRAT, Présidente de séance demande à l'assemblée s'il y a des candidats à la fonction de Maire.
M. Mickaël HAQUIN est seul candidat à cette fonction.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin, à bulletin secret :

Votants : 15
Bulletin blanc : 0
M. Mickaël HAQUIN : 15 voix
M. Mickaël HAQUIN est proclamé Maire, immédiatement installé et devient Président de séance.

N° 2026/03/02/03 : Détermination du nombre des Adjoints

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont des piliers de l'action municipale. Ils permettent de répartir les responsabilités et d'assurer un suivi des dossiers. Ils assistent le Maire dans la gestion de la commune, reçoivent des délégations de fonction (urbanisme, finances, affaires scolaires, etc.) peuvent représenter le Maire et prendre des décisions dans leur domaine.

Il propose de déterminer trois postes d'Adjoints au Maire et précise le rôle prévu pour chaque Adjoint :

- Le 1^{er} Adjoint sera chargé entre autres de l'administration générale, des affaires scolaires et des affaires sociales.
- Le 2^{ème} Adjoint sera chargé des travaux et de la voirie.

- Le 3^{ème} Adjoint, sera chargé de la communication, de la culture et de la valorisation du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de déterminer trois postes d'adjoints au Maire.

N° 2026/03/02/04 : Election des Adjoints

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Seule la liste des candidats suivants a été déposée :

1^{ère} Adjointe : DESPRÉS Marie-Jeanne

2^{ème} Adjointe : CLEMENT Philippe

3^{ème} Adjointe : GUICHARD Fabienne

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Enveloppes vides et bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Ont obtenu : Liste DESPRÉS Marie-Jeanne : 15 voix (quinze voix)

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme DESPRÉS Marie-Jeanne, à savoir Mme DESPRÉS Marie-Jeanne 1^{ère} Adjointe, M. CLEMENT Philippe, 2^{ème} Adjoint, Mme GUICHARD Fabienne, 3^{ème} Adjointe.

N° 2026/03/02/05 : Questions diverses

Charte de l' élu local

Monsieur le Maire informe l'assemblée des termes de la charte de l' élu local et remet un exemplaire à chacun.

Tableaux de souhaits pour les commissions communales et les représentations aux différents établissements

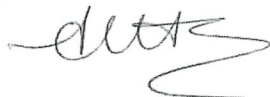
Une feuille comprenant deux tableaux de souhaits pour les commissions communales et les représentations aux différents établissements est remise à chacun des membres du Conseil Municipal, lesquels sont invités à la retourner à la mairie pour le vendredi 3 avril.

Calendrier des réunions suivantes

Il est proposé à l'assemblée de fixer les 2 prochaines réunions le lundi 13 avril à 19h et le lundi 18 mai à 19h.

Les convocations seront adressées par mail.

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY



Le Maire,
Mickaël HAQUIN.

